

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2146

présenté par  
M. Saulignac, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ayant »,

les mots :

« qui a ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.